



Danger Grave et Imminent au service montage de la Direction des Reportages et des Moyens ?

FO France•tv constate par le biais de ses élus au CSE du Siège de France.tv qu'il pourrait exister un danger grave et imminent à la Direction des Reportages et des Moyens, dépendant de la Direction de l'Information et plus précisément au service montage.

Ce service indispensable à la fabrication des journaux télévisés est-il devenu l'intendance de la Direction de l'Information qui doit suivre coûte que coûte la politique de contrainte économique au détriment du bien être des salariés et de leurs responsables de proximité ?

Le projet d'une nouvelle planification par imposition et brutalité est-elle la nouvelle politique de ce service qui va à contrario des volontés de la présidence ? La direction s'est pourtant engagée sur la [« charte équilibre des temps de vie »](#) qui n'a pas dû être suffisamment expliquée pour une mise en œuvre.

Ne s'agirait-il pas d'un risque grave pour la santé mentale et physique pour les personnels impactés par ce management toxique et leur encadrement ?

Devant cette problématique, et les retours que nous recevons des salariés concernés, les élus FO France•tv alertent la direction de cette situation.

Les élus s'inquiètent en particulier d'un accroissement très important d'arrêt de travail ces 2 dernières années des managers de proximité.

Les élus s'inquiètent aussi de cette pression exercée sur les managers de proximité qui se reporte sur un collectif de travail de plus de 100 salariés, collectif qui se retrouve donc en grande souffrance professionnelle avec les risques psycho-sociaux associés.

Face à cette situation, les élus FO France•tv alertent la direction. Nous demandons que des mesures de préventions spécifiques soient mises en action au plus vite, afin d'éviter une alerte pour danger grave et imminent, harcèlement moral, mise en danger de la vie d'autrui... L'ensemble de ces signalements sont éligibles au pénal dans le cadre d'un signalement au procureur de la République assorti d'un dépôt de plainte.

Si vous vous reconnaissez dans une situation de souffrance au travail, nous vous invitons à demander un entretien confidentiel avec la médecine du travail (01.56.22.99.72), et vous pouvez bien évidemment nous écrire à syndicatfo.groupe@francetv.fr pour la défense de vos conditions et de la qualité de vie au travail.

Le 13 décembre 2021,
Les élus FO France•tv Siège